



Projet d'établissement

Pôle de **C**ompétences
et de **P**restations **E**xternalisées
de L'Hérault

43 Avenue des Baronnes 34730 PRADES LE LEZ
FINISS : 340780998

2021 – 2025



SOM MAIRE

1.	Préambule	4
2.	L'histoire et le projet de l'Adages	5
3.	Présentation du PCPE et de l'établissement porteur	10
4.	Organisation de l'établissement et Fonctions Support	13
5.	Les valeurs du PCPE	18
6.	Principes d'Action et finalité	19
7.	Le Public	21
8.	L'offre de service : un accompagnement global et un parcours d'accompagnement coordonné	27
9.	Les professionnels et les compétences mobilisées	34
10.	Exercices des droits et libertés de la personne accompagnée	39
11.	Élaboration du projet d'établissement	40
12.	Perspectives à 5 ans et les axes de progrès/d'amélioration	41
12.1	Mise en place d'instances et d'outils permettant l'expression des droits et libertés de la personne accueillie	41
12.2	Capitalisation des savoir-faire dans un recueil de bonnes pratiques	41
12.3	Élaboration d'une politique d'évaluation	42
12.4	Fin du statut expérimental du PCPE	42
12.5	Déploiement du PCPE sur la grande aire urbaine du biterrois	43
12.6	Rapprochement de la communauté 360 avec le PCPE	44
13.	Évaluation et suivi de la mise en oeuvre	51

1. Préambule

- **Pourquoi ce projet technique**

La nécessité d'élaborer le projet technique du PCPE porté par l'EEAP Coste Rousse, association ADAGES, s'origine, dans la volonté de renforcer et de pérenniser l'expérimentation lancée dans le cadre de l'AAC lancée par l'ARS Occitanie en 2016.

Cette dynamique est aujourd'hui soutenue par l'ensemble des professionnels, tout en initiant une démarche participative facilitant :

- Le rassemblement et la mobilisation de l'ensemble des professionnels autour du projet
- La capitalisation, la consolidation ainsi que la ré-interrogation du sens et des modalités concrètes de l'expérimentation menée durant ces 2 années au regard des évolutions des besoins et attentes des personnes accompagnées,
- Un repositionnement, individuel et collectif, permettant aux différents professionnels, d'intégrer les évolutions de l'environnement interne et externe et leurs impacts sur les pratiques d'accompagnement et/ou de coopération

- **Conditions de d'élaboration**

Au regard du contexte, comme des moyens mobilisables, le travail d'élaboration du projet technique, est centré sur les références partagées, la visée transversale du plateau technique et la redéfinition de son offre.

Les éléments constitutifs seront déclinés dans leurs missions et actions ainsi que leur périmètre. Toutefois l'exhaustivité constituera un axe d'amélioration de ce présent projet en raison d'un contexte de construction et de mobilisation autour d'un référentiel partagé (expérimentation, équipe renouvelée, inscription dans les communautés 360-Covid, etc).

L'ambition de ce projet technique est que chaque partie prenante puisse se reconnaître dans celui-ci et être fédérateur auprès d'elles tout comme elles puissent s'en saisir dans l'incarnation des valeurs, des principes et des engagements interservices notamment dans les pratiques professionnelles.

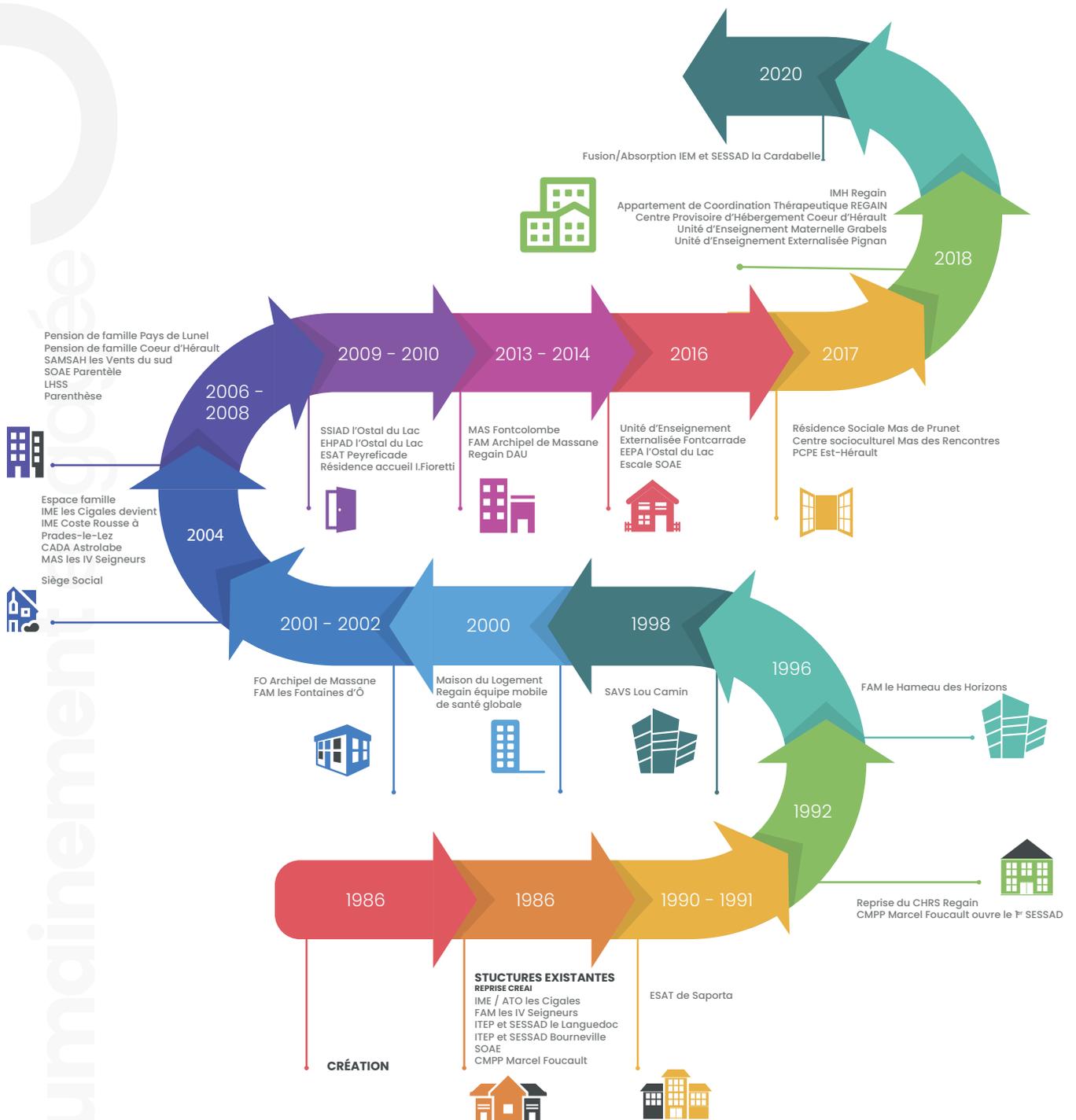
Il est toutefois à noter que 2020, l'année d'élaboration de ce présent projet a été colorée par la crise coronavirale et a donc impacté le questionnement des pratiques professionnelles tout en l'élargissant à d'autres modalités d'exercice comme l'inscription dans les communautés 360 - covid.

- **Participation (usagers, salariés, administrateurs...)**

Travail de co-élaboration, co-construction au moyen de sessions de travail collectives de l'ensemble des professionnels intervenant au sein du PCPE. Le projet fera l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'Adages.

2. L'histoire et le projet de l'Adages

Issue du CREAL Languedoc-Roussillon, l'association Adages est officiellement née le **27 avril 1985**.



Elle accompagne

depuis plus de 30 ans tout particulièrement :

- Des enfants et adolescents de la petite enfance à 20 ans, en difficulté ou en danger confrontés à des troubles psychologiques, à des difficultés scolaires et/ou à des contextes familiaux compliqués.
- Des personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, troubles psychiques, cérébrolésées, polyhandicapées.
- Des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées vieillissantes.
- Des personnes ou des familles, en rupture sociale ayant besoin d'hébergement, d'aide à l'insertion sociale et/ou à la prise en charge de leur santé...

L'Adages décline cette finalité

en trois missions principales



Accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est à la fois les accueillir, les protéger, les soutenir, les soigner, et favoriser leur autonomie, leur inclusion et leur insertion.



Choisir de développer des réponses adaptées, innovantes en faveur des publics accompagnés.



Gouverner, diriger, évaluer, rendre compte dans le respect des valeurs démocratiques laïques et respectueuses de la place de chaque acteur dans l'organisation et d'une gestion rigoureuse et désintéressée des moyens qui nous sont confiés.

Chaque année, près de 7000 personnes de 0 à plus de 80 ans, sont accueillies et accompagnées dans les 15 établissements et 22 services adaptés à un public fragile.

Situés dans l'Hérault, les structures sont organisées en **4 pôles** :
Pôle Enfance, Pôle Protection de l'enfance, Pôle Adultes handicapés et Personnes âgées, Pôle Social

+ de 1450 professionnels

prennent soin de ces personnes au quotidien pour permettre un mieux-être, et un mieux vivre.

Les salariés de l'Adages ont **pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie** pour chacun. Les équipes de terrain sont fortement mobilisées au service des personnes accueillies.

10 engagements prioritaires

sont pris pour les 5 ans de déploiement du projet associatif soit 2019-2024 :

1. Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité
2. Délivrer des prestations de qualité
3. Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans son environnement
4. Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins
5. Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif
6. Conforter un management transversal et s'engager à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations.
7. Moduler les ressources humaines au service du projet
8. Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine immobilier
9. Communiquer sur le sens de notre action et nos savoir-faire
10. Disposer d'un système d'information à hauteur des enjeux

3. Présentation du PCPE & de l'établissement porteur

Eléments d'Histoire

L'ADAGES a répondu en 2016 à travers son établissement l'EEAP COSTE ROUSSE à l'appel à candidature lancé par l'ARS Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pour la création d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées sur l'Hérault. Cette réponse s'inscrit dans la lignée de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » pilotée par MS. DESAULLE et engagée dans la continuité du rapport « Zéro sans solution » De D. PIVETEAU.

Descriptif de l'établissement porteur

- Cadre juridique et administratif (autorisations) :

Le PCPE Est Hérault est porté par l'Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) Coste Rousse (catégorie 188. N° FINESS 34 078 099 8), 43 avenue des Baronnnes 34730 PRADES LE LEZ et dont les caractéristiques sont répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux. Son agrément couvre une tranche d'âge allant de 3 à 20 ans.

- La commande sociale (étude et réponses à des besoins)

L'EEAP est bien implanté dans le département de l'Hérault, il accueille toutefois des enfants d'autres départements. Il intervient sur le territoire de l'Hérault, plus particulièrement sur l'est du département et dispose de 64 places se répartissant de la façon suivante :

Education générale et soins spécialisés

- Internat de semaine : 11 places
- Semi-internat : 44 places dont 8 places pour des jeunes actifs pouvant se déplacer et présenter des troubles de comportement
- Accueil temporaire : 9 places

• Inscription de l'EEAP COSTE ROUSSE dans la cité/territoire/département

L'EEAP Coste Rousse, est bien implanté sur ce territoire, étant donné que c'est déjà son secteur d'intervention (département de l'Hérault). De nombreux partenariats existent. Ils sont plus ou moins formalisés selon les cas, tant au niveau du sanitaire que du médico-social, de l'Education nationale, des autorités administratives compétentes ou d'organismes de formation.

D'autre part, l'Association accompagne différents publics, notamment des personnes autistes (IME Les Olivers, MAS Fontcolombe). Les établissements d'accueil de ces différentes populations ont tissé des réseaux.

Tous ces partenariats (établissement de rattachement et ADAGES) font l'objet d'une mutualisation avec le PCPE.

L'EEAP COSTE ROUSSE permet l'accès au PCPE à des partenaires mettant en œuvre une technicité en adéquation avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles éditées par la HAS concernant l'Autisme, le Retard Mental, le Polyhandicap et les personnes ayant des lésions cérébrales acquises avant l'âge de 2 ans.

Il a plus particulièrement développé un réseau médical important, avec des services spécialisés (urgences, neurologie, pédiatrie, équipe mobile des soins palliatifs).

Il a tissé également des liens très étroits dans l'accompagnement de situations complexes, avec de nombreux partenaires comme les Réseaux maladies rares, handicap rare, Halte pouce...

Ainsi, le PCPE s'appuie sur les compétences de professionnels issus du milieu associatif, du secteur Médico-Social, Sanitaire, Social ou libéral du grand Montpelliérain. Une convention est établie avec la MDA, précisant la période d'intervention, les critères de priorisation, présentant les modalités de collaboration. Une partie des prestations offertes par le PCPE repose sur le partenariat avec le secteur libéral.

Les libéraux sont rémunérés par l'ESMS de rattachement du pôle et interviennent dans le cadre d'une convention. Un travail avec les réseaux et les équipes relais est mis en place.

Le Centre Ressource Autisme Languedoc Roussillon : apporte un appui technique, une expertise clinique et une facilitation à l'accès aux données de l'annuaire des professionnels.

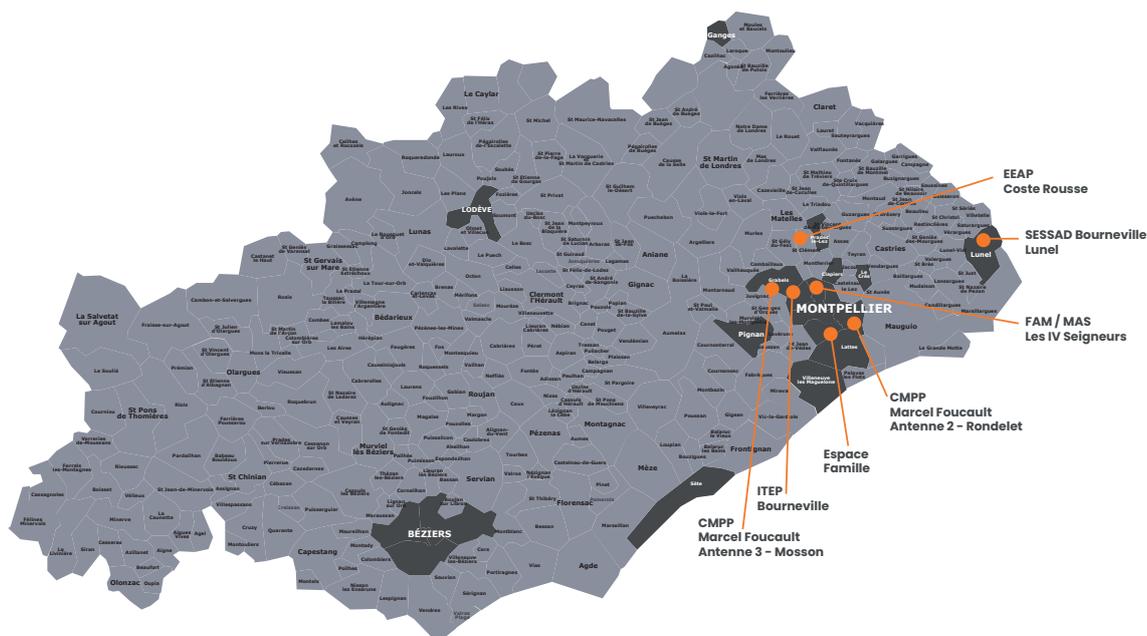
L'établissement de rattachement accueillant de nombreux enfants porteurs d'anomalies génétiques, des relations ont été créées avec différentes associations correspondantes. Ces associations peuvent être sollicitées pour faciliter l'accompagnement par les pairs.

- **Implantation géographique et infrastructures**

Le PCPE se positionne sur la grande aire urbaine de Montpellier. Le territoire visé par le dispositif correspond à l'aire géographique se situant :

- Sur la partie basse de Sète à Lunel
- Sur la partie haute de Clermont l'Hérault à Ganges en passant par St Martin de Londres.

Le siège du PCPE est implanté sur PRADES LE LEZ au sein de l'EEAP COSTE ROUSSE sur le bâtiment la Séranne avec la mise à disposition de trois bureaux. Pour faciliter l'accès aux personnes accompagnées et leur famille, les professionnels du PCPE peuvent intervenir dans les différents locaux de l'ADAGES. Une fois par semaine, le PCPE utilise les locaux du CMPP MARCEL FOUCAULT-Antenne de la MOSSON à Montpellier à proximité du Tram. Le PCPE a pour objectif de s'étendre sur l'Ouest de L'Hérault (Grande Aire Urbaine de Béziers).

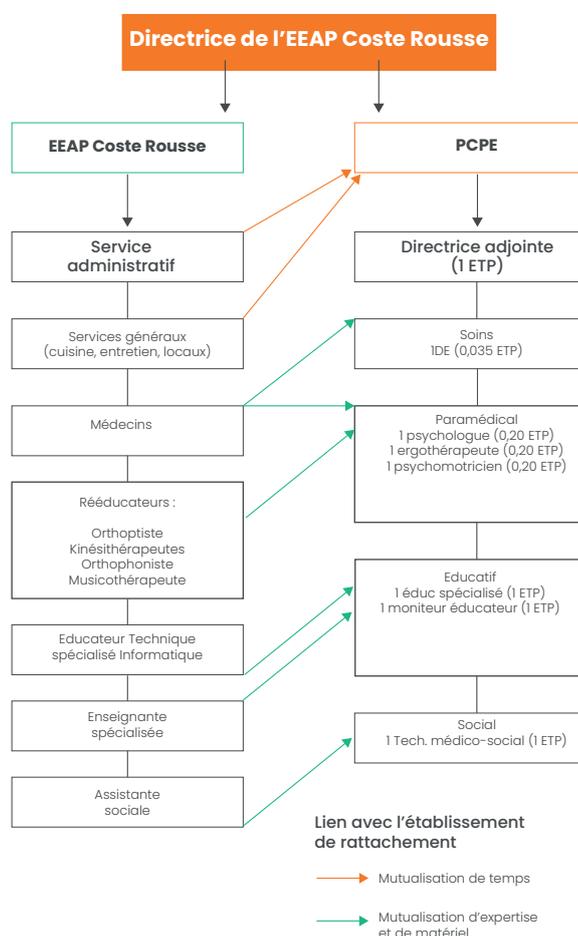


4. Organisation de l'établissement et Fonctions Support

Adossé à l'EEAP Coste Rousse, le PCPE bénéficie de fonctions supports en termes de personnel et de plateau technique, mais aussi de locaux et de matériel. Il peut également s'appuyer sur les ressources des établissements et du siège social de l'Adages.

Dans ce contexte, il participe en étroite collaboration avec les familles à l'élaboration un dispositif modulaire de prise en charge. Les liens avec l'établissement de rattachement et avec les autres structures de l'association gestionnaire, contribuent au développement du PCPE en concourant à sa fluidité et à son soutien en termes de ressources.

Un projet de convention fixe les conditions de l'adossement du PCPE à l'EEAP Coste Rousse. Des conventions entre établissements ADAGES seront également établies, notamment pour la mise à disposition de locaux.



Des compétences internes à l'ESMS sont mutualisées :

- Au niveau de la direction : la directrice de l'établissement de rattachement, mutualise son temps de travail.
- Au niveau administratif : la comptable (en charge de la gestion de la comptabilité du PCPE), la secrétaire de direction (en charge de la gestion des dossiers du personnel).
- Au niveau des services généraux : un cuisinier (en charge de la préparation des repas) une femme de ménage et un ouvrier d'entretien.
L'établissement de rattachement est reconnu pour son expertise médicale et technique qu'il met à disposition du PCPE. Ainsi, les médecins, les paramédicaux, salariés de cette structure pourront faire part de leurs compétences et de leur haut niveau de technicité au pôle de compétences.
- De même, l'EEAP Coste Rousse est conventionné par la MDA pour assurer des missions d'évaluation des personnes handicapées. L'équipe de la structure en charge de cette mise en œuvre, pourra apporter ses conseils sur l'évaluation des besoins de compensation ainsi que sur les démarches à entreprendre pour l'élaboration des dossiers d'orientation.....
- En plus de son agrément pour l'accueil d'enfants et adolescents polyhandicapés en accueil de jour et internat, l'EEAP Coste Rousse a obtenu un agrément pour 9 places d'accueil temporaire.

Le matériel présent sur les différents sites sera mis à disposition :

- Matériel de bureautique (ordinateurs, imprimantes, photocopieur...)
- Téléphones
- Outils spécifiques de communication tels qu'un logiciel « LOCUTUS » spécialement conçu et adapté à l'apprentissage de la communication non verbale (MAKATON)
- Matériel de tests psychologiques (etc.),
- Matériel adapté (vélos, tricycles, ballons, tapis...)
- Logiciels spécifiques de communication et de gestion développés par l'ADAGES (Plateforme WEB)
- Système d'information et de communication

Traçabilité et gestion de l'information :

- **Le portail WEB (GU Coste Rousse) :** L'EEAP Coste Rousse s'est doté d'une plateforme de communication, mais aussi de stockage du dossier unique de l'utilisateur (classeur de documents comprenant le dossier administratif, Médico-Educatif, paramédical et social ; calendrier des activités de l'enfant, transmissions diverses rééducation, vie quotidienne, médicale...). Le portail WEB est aujourd'hui, l'outil de communication incontournable des professionnels exerçant leur activité au sein du PCPE. En effet, il comprend aussi bien une messagerie interne, un planning partagé, il met également à disposition des salariés des modules tels que « documents généraux » qui regroupent tous les comptes rendus des réunions, différents documents institutionnels tels que le projet d'établissement, les rapports d'évaluation, le rapport d'activité, les protocoles, les procédures, des notes diverses... Il permet aux professionnels la déclaration et le suivi des événements indésirables.
- **Office 365 :** Les professionnels du PCPE tous équipés de matériel informatique peuvent via office 365 se connecter au serveur de l'EEAP COSTE ROUSSE et avoir accès au dossier dénommé PCPE quel que soit leur localisation. Ce dossier PCPE permet notamment d'avoir accès au tableau de comptabilisation SERAFIN PH des prestations servies tant par l'équipe du pôle que par les libéraux et au tableau des usagers. Ces données leur permettent d'établir le rapport d'activité annuel Ils possèdent également tous une adresse mail professionnelle afin que les prestataires, les usagers ou les familles puissent les contacter en direct.

- **Téléphone portable** : Tous les professionnels du PCPE possèdent un téléphone portable avec un numéro personnel.

Les accès aux différents modules sont sécurisés, par mots de passe personnalisés et selon la fonction que les professionnels occupent, ceci afin de garantir la confidentialité.

Politique de communication vers l'extérieur :

Les membres du PCPE et plus particulièrement la Directrice et la Directrice Adjointe présentent le PCPE à tous les partenaires dès que la possibilité leur en est offerte. De plus il a été créé un Flyer qui présente le PCPE et ses missions. Ce flyer donne toutes les informations utiles : Nom de la Directrice, de la Directrice Adjointe, de la Référente des soins, les coordonnées du PCPE, le territoire d'intervention, etc...

La politique RH Moyens humains

Le pôle de compétence vient compléter les dispositifs existant sur territoire. Il proposera des prestations essentiellement directes, des interventions de professionnels hors nomenclature des actes de l'assurance maladie.

Dans ce sens, l'équipe de professionnels a donc été composée afin de dispenser des prestations de psychomotricité, d'ergothérapie et d'éducation spécialisée (moniteur éducateur).

Un temps infirmier permet de répondre aux besoins des familles en matière de soins somatiques.

Enfin, un accompagnement aux démarches administratives et sociales est effectif au moyen d'un temps de Technicien en Intervention Sociale.

Politique de recrutement

Une offre de poste est élaborée en fonction des besoins du PCPE. Cette offre mentionne notamment le profil recherché, les pré-requis obligatoires, elle décrit l'emploi et les missions qui seront à réaliser.

Afin de garantir un recrutement égalitaire sont mis en place des outils tels que la grille de tri des CV et la grille d'entretien.

- Pour les salariés en CDI et en CDD longue durée (+ de 3 mois), une procédure d'embauche existe, elle présente les règles relatives au recrutement, la constitution du dossier du personnel, l'accueil du salarié nouvellement embauché avec la remise du livret d'accueil, la présentation de la structure, les formations aux règles d'hygiène et de sécurité...

- Pour les salariés en CDD courte durée (- de 3 mois), il est fait appel, de préférence, à des personnes qui sont déjà intervenues sur l'établissement. Il est constitué un pool de remplaçants. Pour les nouveaux CDD, une période « test » est mise en place de préférence. Le directeur adjoint accueille le salarié et l'accompagne dans le service sur lequel il est affecté. Ce dernier travaille en binôme avec un professionnel titulaire. Sur certains postes, il est prévu des doublures sur un temps donné. Une fois la période « test » concluante, il est formé aux procédures mises en place au sein de l'établissement et est inscrit dans le pool des remplaçants.

Politique de formation

La volonté de la direction est de s'inscrire dans une logique continue de formation. Elle veille à ce que les formations favorisent l'adaptation des salariés aux besoins des publics accueillis, à leurs postes de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement des compétences. Des formations spécifiques à la prise en charge des personnes sont mises en place sur la structure. Le plan de formation de l'établissement permet de répondre aux besoins recensés par la directrice adjointe et la directrice, garants du fonctionnement général des services.

Il s'appuie sur la carte des compétences des professionnels et sur les entretiens professionnels individuels. Des axes prioritaires du plan de formation sont dégagés annuellement, en concertation avec les équipes et en fonction des besoins des personnes.

L'établissement mobilise tous les fonds qu'il a à sa disposition pour permettre qu'un maximum de salariés puissent suivre des formations (Plan De Développement des Compétences, Période de professionnalisation, Contrat de professionnalisation, et d'apprentissage, CPF, CPF Plan, Fonds mutualisés adages, Actions Prioritaires Régionales proposées par l'OPCO SANTE, budget de l'établissement, Projet de transition professionnel...).

Depuis la création du PCPE, les professionnels ont suivis les formations suivantes :

- TEACCH
- PECS
- Gestion des états de crise
- La posture de l'intervenant à domicile
- Appropriation aux nomenclatures SERAFIN PH
- Prendre en charges des personnes portant des troubles autistiques
- Les parcours des personnes avec autisme
- Comportement défis chez la personne porteuse de polyhandicap : adaptation de l'analyse fonctionnelle multidimensionnelle
- Coordonnateur de parcours complexes

Un management des ressources humaines soutenant : L'entretien professionnel

L'ADAGES porte cette démarche de manière ambitieuse, considérant qu'elle permet à chacun de devenir acteur de son développement professionnel.

L'entretien professionnel, tel que prévu par l'accord d'entreprise ADAGES du 20 avril 2007, consiste en un temps d'échange entre le salarié et son responsable hiérarchique, sur les projets et les besoins professionnels du salarié, notamment en matière de formation et de développement des compétences.

Ce temps d'échange est donc un temps d'expression, de communication, et d'ajustement réciproque. Il consiste en un regard partagé sur le passé, le présent et l'avenir de la situation professionnelle du salarié concerné. L'entretien permet, sous forme de constat partagé, de :

- Faire le point sur la mise en œuvre des compétences dans la fonction occupée,
- Préciser les attentes du salarié et de la Direction, en termes d'évolution, de mobilité et de formation,
- Identifier les points d'accord et de désaccord,
- Réfléchir à des pistes d'accompagnement du salarié,
- Faire un bilan sur le déroulement de l'entretien.

La direction accompagne le salarié dans son évolution, voire sa promotion, en interne comme en externe.

La GPEC

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permet d'anticiper les besoins en ressources humaines, à court et moyen termes.

Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie d'évolution de l'établissement et des modifications des politiques sociales.

La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines, qui permet d'accompagner le changement. L'EEAP Coste Rousse inscrit son action dans ce processus en :

- Anticipant les besoins en compétences et effectifs de l'établissement,
- Analysant les ressources actuelles,
- Mettant en phase les besoins futurs et l'état actuel des ressources humaines, pour construire un plan d'action permettant de réaliser les ajustements étape par étape. Pour mener à bien cette action, un dispositif de suivi et de tableaux de bord a été mis en place : pyramide des âges, tableau des effectifs, suivi des formations, bilan des entretiens professionnels...

Prévention des risques psychosociaux

L'équipe de Direction, consciente que l'accompagnement s'effectue auprès de situations complexes, est dans une écoute bienveillante des professionnels du PCPE. Elle veille également au soutien qu'elle peut leur apporter. De plus, la référente qualité de l'établissement porteur mène des enquêtes auprès des professionnels sur les risques psychosociaux.

Les professionnels du PCPE via la plateforme WEB (GU) disposent de la possibilité d'établir des fiches d'évènements indésirables en cas de situations violentes pour l'utilisateur ou le salarié. Ces fiches sont traitées par la directrice Adjointe du PCPE puis analysées lors de COPIL pour trouver des axes d'amélioration et réduire les événements indésirables.

5. Les valeurs du PCPE

Les missions et objectifs généraux du PCPE sont d'accompagner les usagers, en risque de rupture ou en rupture de parcours médico-social et de leur offrir un soutien ainsi qu'à leurs familles, leurs aidants et les professionnels qui interviennent auprès d'eux.

Les valeurs portées par l'ADAGES et le service sont le respect de la personne, de son mode de vie, de ses choix. Ainsi le principe qui guide l'action du PCPE est « le faire ensemble ». Il est essentiel d'obtenir l'adhésion de l'utilisateur et/ ou de son représentant légal pour « co construire » et soutenir un projet de vie, une orientation vers un ESMS.

Le PCPE est un service de transition, sa durée d'intervention est d'une année, renouvelable une fois. Le service s'efforce donc de mettre en place des prestations à domicile et de solliciter des partenaires pour que les réponses apportées deviennent pérennes et ne disparaissent pas à la fin de l'accompagnement du PCPE. Recherche de la Sécurisation du parcours. Pour ces raisons, l'équipe du PCPE veille à entretenir le partenariat en place et à le développer de manière constante et dans la confiance.

La dynamique d'équipe et la cohésion des professionnels du PCPE est basée sur la bienveillance (réf : guide des bonnes pratiques de l'ANESM) que chaque collaborateur porte au quotidien dans ses pratiques professionnelles et s'appuie sur les valeurs suivantes :

Le soutien : ne pas laisser une famille seule, ne pas laisser un usager sans solution, avec persévérance et endurance.

L'adaptabilité : être en mesure de proposer un accompagnement, même s'il n'y a pas de solution durable. Etre en capacité d'élaborer une solution même si ce n'est pas une réponse à la demande initiale « être illimité dans les limites », réactif et flexible

La confiance : travailler en confiance avec les partenaires, obtenir une alliance avec les usagers, en écoutant leurs demandes avec respect et sécurité

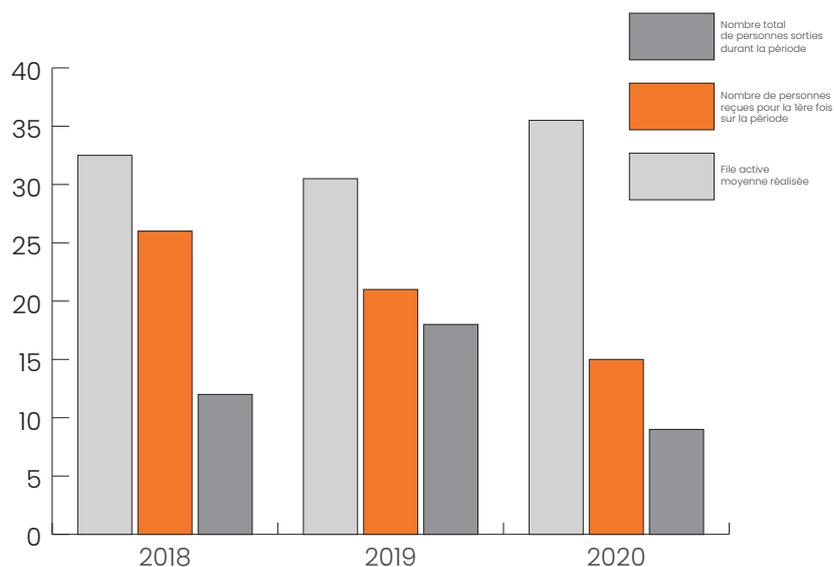
6. Principe d'actions et finalité

Le PCPE propose un accompagnement sur le lieu de vie des personnes, en risque de rupture ou en rupture de parcours avec une problématique d'entrave à la fluidité dans la mise en œuvre du parcours.

Le PCPE est un service de transition qui a pour objectif d'accompagner des personnes âgées de 5 à 39 ans présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans trouble et/ou pathologie associés, en risque ou rupture de parcours. L'admission est notifiée par la CDAPH pour une durée d'un an, renouvelable une fois, tout en ayant la possibilité de réévaluer la nécessité d'adaptation dérogatoire au regard du risque de rupture du parcours et/ou de consolidation du projet en cours de mise en œuvre avec les partenaires.

Les missions du service sont les suivantes :

- Evaluer la situation et les compétences de la personne afin de définir un accompagnement adapté à ses besoins et ses attentes
- Proposer des prestations éducatives et thérapeutiques afin de maintenir ou d'améliorer les compétences de la personne en lien avec son projet de vie
- Favoriser l'accès aux soins
- Développer les partenariats nécessaires à la mise en place d'un parcours.



Acteur reconnu dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, l'ADAGES, humainement engagée, force de proposition et d'innovation a souhaité répondre au besoin du territoire en proposant un outil inclusif, adaptable dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous : le Pôle de compétences et de prestations externalisées.

Service expérimental, le PCPE a pour objectifs de proposer un soutien, une réponse (même partielle) aux personnes en situation de handicap, sans solution d'accompagnement. A travers ses missions, le PCPE contribue également de participer à l'analyse du territoire et ainsi fait remonter aux autorités publiques les besoins en matière de solutions dans le département.

L'action du PCPE de l'HERAULT s'est développée dans un environnement donné. Il s'est positionné par rapport au contexte du bassin montpelliérain et du manque de places qui est noté. Elle s'inscrit dans une logique forte de coopérations et de partenariats. Le PCPE a développé des réseaux lui permettant de mener à bien ses missions. Le travail de partenariat s'inscrit dans un contexte de confiance entre les parties prenantes dans la réponse à élaborer par le PCPE.

Le PCPE prend tout son sens, son utilité sociale en offrant un accompagnement à domicile ou durant la période transitoire qu'est l'attente d'une réponse d'un ESMS. Il apporte un soutien, le maintien des acquis ou encore le développement du potentiel. Il s'efforcera d'anticiper et d'éviter les ruptures de parcours tout en proposant soutien et guidance auprès des familles.

Les principes d'exercice de l'accompagnement reposent sur : l'équité, la singularité de la personne dans un souci de non-discrimination et de non jugement, sur la considération de l'autre dans son altérité, dans son parcours de vie et le respect de son propre rythme.

Le PCPE s'engage à proposer une solution la plus proche de la demande au regard du plateau technique et du territoire d'intervention.

Aussi, l'engagement des professionnels et des parties prenantes du PCPE s'articule autour d'une logique de parcours dans une notion de prévention des ruptures des prises en charge et des accompagnements en :

- Confortant la qualité des réponses délivrées
- Optimisant l'organisation de l'accompagnement
- Limitant les ruptures de parcours
- Favorisant le maintien à domicile et une logique inclusive
- Renforçant les prises en charge communes avec les autres intervenants
- Consolidant la coordination
- Sensibilisant les partenaires et les aidants
au repérage permettant l'anticipation des situations à risques
- Renforçant les bonnes pratiques notamment au regard
d'une prise en charge atypique, multi-acteurs, multi-facteurs.

L'accompagnement est continuellement réadapté pour évoluer en fonction des besoins de la personne et de sa situation. Une remise en question permanente est nécessaire pour un accompagnement de qualité. Il est veillé à la temporalité des actions menées pour qu'elles puissent s'inscrire dans la durée de la notification.

7. Le Public

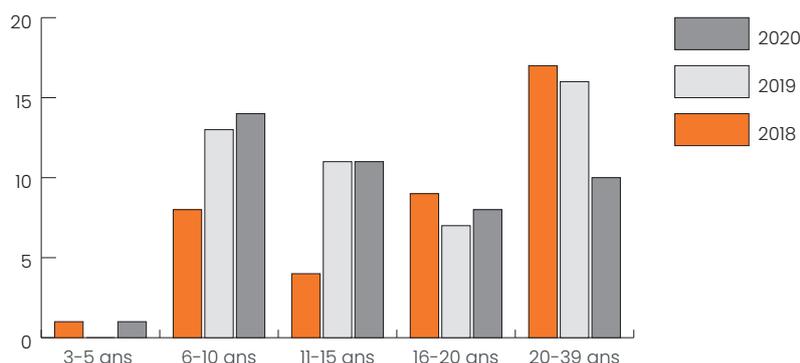
Le public cible :

les personnes en situation de handicap et leurs aidants

La tranche d'âge :

Le PCPE a pour vocation de couvrir les différentes périodes de transition dans les parcours de prise en charge. Ainsi, il est à destination des personnes âgées initialement de 5 à 29 ans et autorisé actuellement pour 5 à 39 ans.

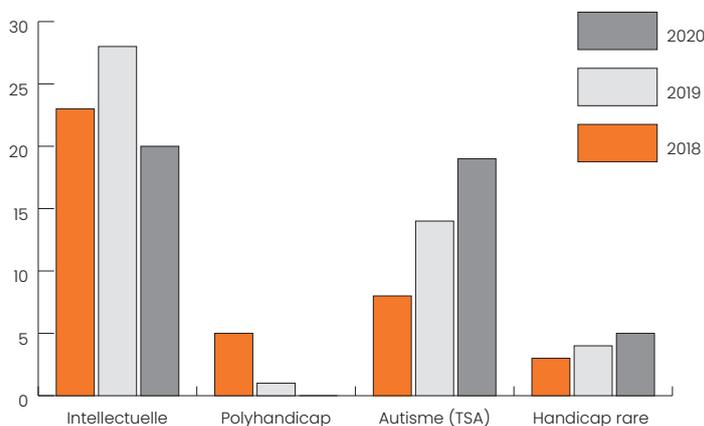
Nombre de personnes accompagnées selon l'âge du 01/01/2020 au 31/12/2020 :



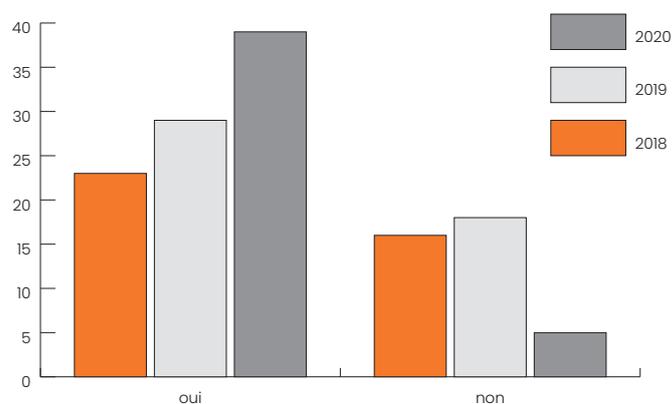
Les critères diagnostiqués d'inclusion

Les personnes présentant un Retard Mental (diagnostiqué selon les critères de la CIM-10, OMS, 1994) associé ou non à une autre pathologie (handicap rare, pluri handicap, TSA, polyhandicap ...)

Répartition du diagnostic principal :



Nombre de personnes ayant des troubles du comportement :



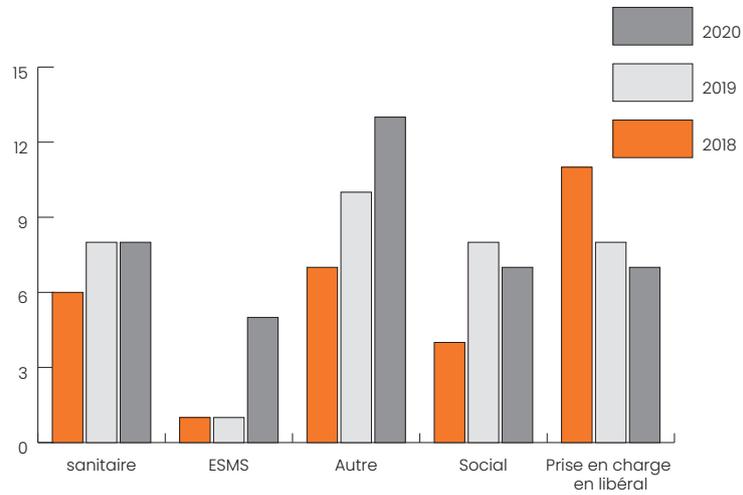
Les critères psychosociaux

Le PCPE s'adresse aux personnes dont la situation est caractérisée par l'importance du handicap et/ou la présence de troubles sévères du comportement et/ou difficultés d'orientation et/ou difficultés de la mise en œuvre de la prise en charge préconisée.

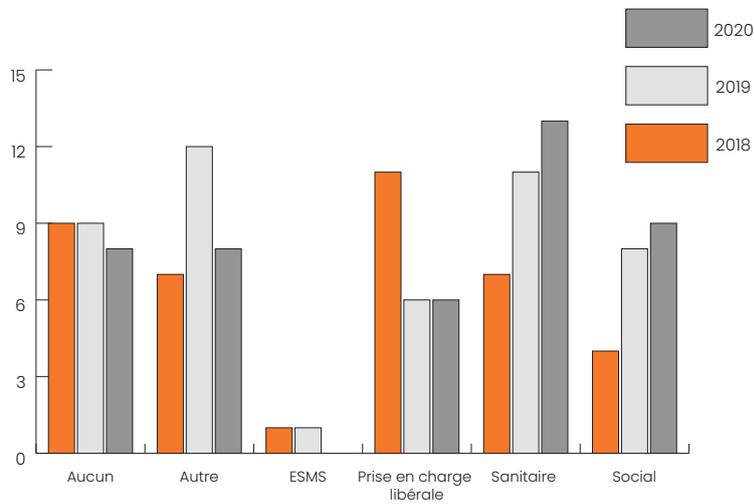
Ainsi au niveau psycho-social :

- Des personnes qui vivent à domicile ou au domicile d'un tiers (famille d'accueil) et éventuellement des personnes en structure d'accueil, les personnes dans la poursuite d'une scolarisation effective, dans le développement de leur autonomie ou encore de leur participation sociale.
- Des personnes qui vivent des périodes de transition (fin de prise en charge CAMPS, ULIS, IME, déménagement...) dont les personnes relevant de l'amendement CRETON. Dans cette catégorie, se retrouvent des personnes, qui, du fait de leur pathologie, de leur environnement, entrent dans le cadre des situations complexes, voire critiques.
- Des personnes suivies par le secteur sanitaire ou hospitalisées en psychiatrie ne pouvant intégrer un ESMS.

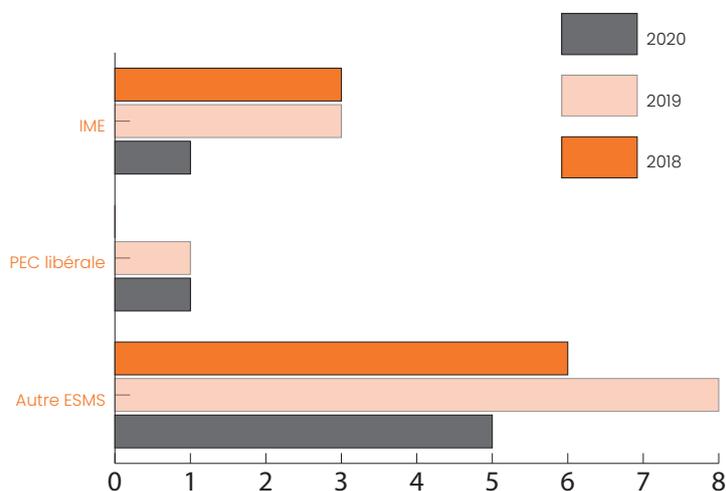
Personnes ayant un autre accompagnement que le PCPE :



Acteur principal de l'accompagnement avant le PCPE :



Relais après le PCPE :

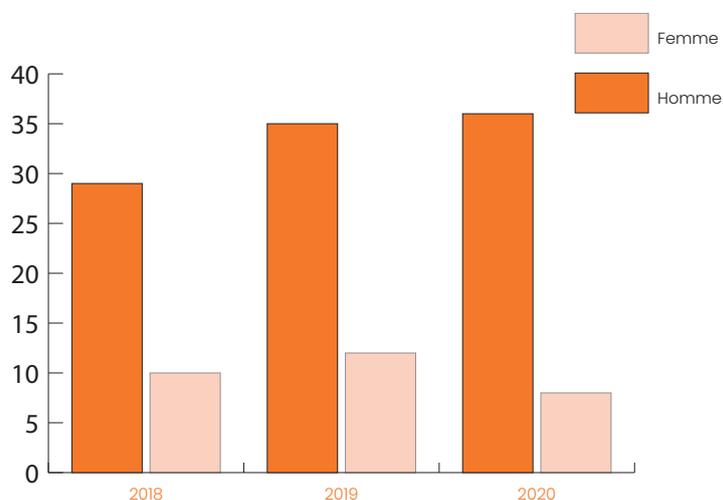


La population accueillie

- Caractéristiques :

On peut observer un nombre plus important d'enfants âgés d'une dizaine d'année maintenus en école primaire (se trouvant en grande difficulté en classe) par manque de place en IME au sein du département de l'Hérault. On constate, également, un grand nombre de jeunes adultes ayant quitté une structure médico-sociale à leur majorité se retrouvant sans accompagnement à leur domicile ou hospitalisés en psychiatrie compte tenu de l'importance de leurs troubles du comportement. Le public accompagné est mixte. Néanmoins, les usagers de sexe masculin sont plus nombreux.

Répartition par sexe :



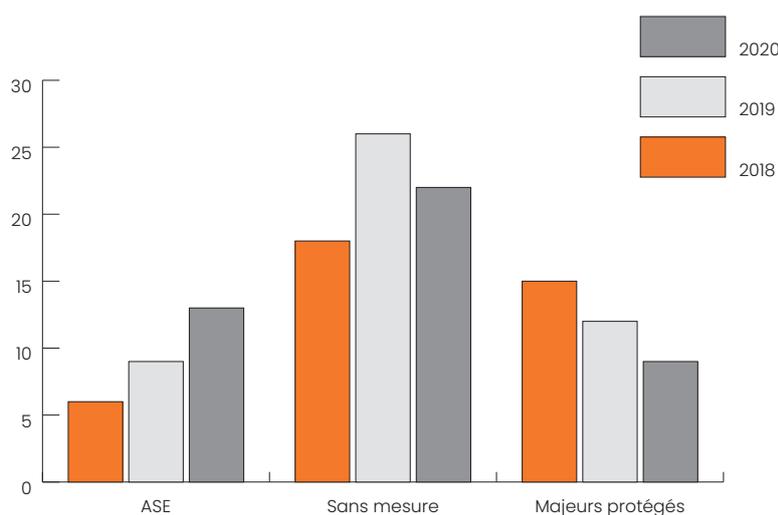
Nombreux usagers et leurs familles rencontrent des difficultés sociales, certains sont d'ailleurs dans une grande précarité (accueil en CHRS, situation irrégulière sur le territoire français, sans emploi, ...).

Dans la majorité des situations, nous rencontrons des familles démunies, épuisées et dans une grande détresse face au handicap de leur enfant.

La provenance et les cultures des familles sont diverses : pays du Maghreb, Italie, Albanie, Roumanie, Canada, autres régions de France. Cette mixité culturelle est très enrichissante, cependant, le barrage de la langue ne facilite pas la communication entre les usagers, leur famille et les professionnels du PCPE.

Certains usagers bénéficient de mesures de suivi social, de protection...

Nombre de personnes accompagnées bénéficiant d'une mesure pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 :



À travers l'accompagnement des usagers, on observe trois problématiques récurrentes :

- L'isolement
- L'épuisement des familles
- L'augmentation des troubles du comportement

Ainsi, les besoins d'accompagnement sont, tout d'abord, l'écoute, le recueil des attentes, le soutien, une offre de répit aux familles ou aidants des usagers. Il s'en suit une période d'évaluation afin de repérer les capacités et compétences de l'utilisateur, tout en tenant compte de sa situation actuelle. Cette évaluation permet de déterminer les besoins de l'utilisateur et ainsi décliner un projet d'accompagnement pour tenter d'y répondre et impulser une nouvelle dynamique.

Les évolutions de la population :

Au fil des années, le profil des usagers change. A l'ouverture du service, l'accompagnement s'effectuait, essentiellement, auprès de jeunes adultes, sans solution, à leur domicile, depuis de nombreuses années (situations critiques de la MDA). Aujourd'hui, le public accompagné est, en majorité, des enfants et adolescents porteurs d'autisme, en attente d'une place en IME.

Freins dans les missions du PCPE en raison de besoins repérés non pourvus :

Après quatre années de fonctionnement, plusieurs besoins sont mis en évidence mais le PCPE s'efforce de soutenir le développement de ces réponses à ces besoins en s'inscrivant dans des dispositifs, comités de concertation départementaux, étant force de proposition dans des expérimentations et répondant à des AAP et autres AAC :

- Développer les parcours partagés : ex : école / ESMS, hôpital psychiatrique / ESMS
- Développer l'offre de répit (externat et internat) : ex : unité de répit, famille d'accueil, lieu de vie, séjour de rupture
- Développer la formation des professionnels du secteur médico-social et sanitaire à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du comportement et / ou un trouble du spectre autistique
- Développer l'accompagnement éducatif au sein de l'hôpital psychiatrique : intervention de professionnels du secteur médico-social au sein des services
- Créer un « sas » entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social,
- Développer les interventions à domicile en modifiant les modalités d'ouverture de droit à la PCH (autonomie, tension entre surveillance et stimulation et action éducative)
- Accompagnement dans la parentalité (limite du CAMPS) formation des parents
- Développer des espaces de concertation des acteurs du secteur autour d'une co-construction d'une réponse d'accompagnement des personnes afin de rendre le parcours coordonné plus efficient (type modèle communauté 360)

8. L'offre de service : un accompagnement global et un parcours d'accompagnement coordonnée

Le PCPE offre une réponse modulable et adaptable aux besoins des personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

Les prestations offertes par le PCPE s'adressent tant aux personnes accompagnées qu'à leurs aidants. Les deux sont associés à la réflexion et à la construction du projet de prestations. Leur participation est essentielle.

Toutes les prestations s'organisent dans une logique de complémentarité avec les réponses déjà existantes. Les prestations financées par l'AEEH et la PCH sont prises en compte dans l'accompagnement proposé.

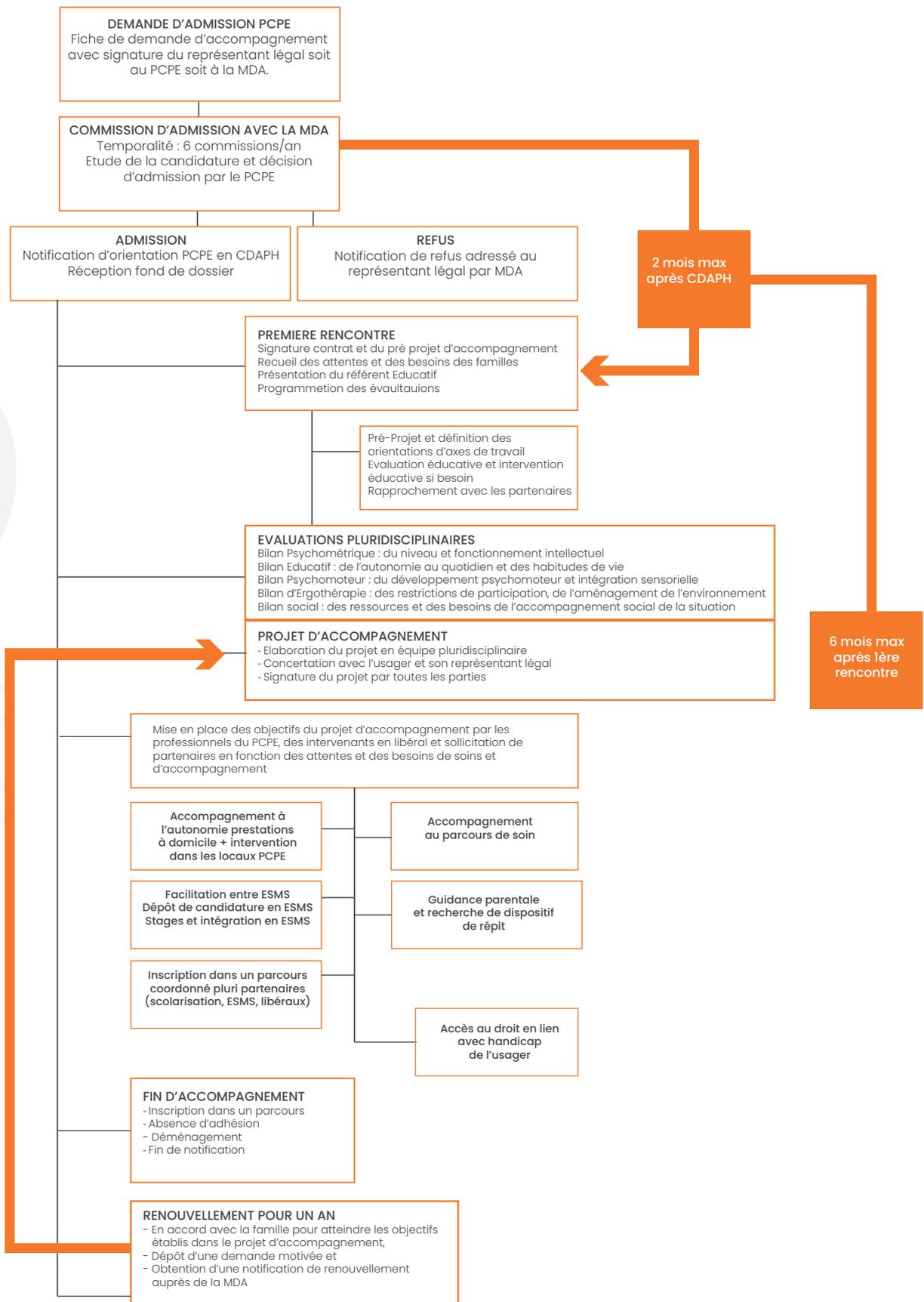
Afin de ne pas saturer le PCPE et lui permettre d'apporter ses compétences et prestations au plus grand nombre, l'intervention du PCPE est limitée à une période de 1 an renouvelable. Les deux premiers mois correspondent au temps d'évaluation nécessaire et à la proposition du projet personnalisé d'accompagnement.

Les objectifs généraux et les effets attendus de l'offre d'accompagnement sont les suivants :

- Continuité de parcours,
- Reprise d'accompagnement, mise en place d'un parcours,
- Prévention de rupture,
- Apporter une solution à minima, un soutien.

Un parcours d'accompagnement coordonné est proposé par le PCPE, il vise en priorité à rechercher l'alliance avec l'utilisateur ou sa famille/aidants pour un accompagnement efficace. Il s'efforce d'apporter un soutien immédiat et des solutions dans des délais les plus courts possibles sachant que ses missions s'inscrivent dans une logique de sas/transition. L'objectif étant de préparer une sortie dès l'entrée en réinscrivant dans un parcours avec soutien de partenaires relais.

Dès l'admission au sein du PCPE, il est pris attache avec les partenaires qui interviennent déjà auprès de l'utilisateur et une collaboration s'installe. En fonction des attentes et des besoins de l'utilisateur, les professionnels du PCPE ne cessent de rechercher et mobiliser des partenaires pouvant apporter une réponse dans le cadre d'une reprise de parcours.



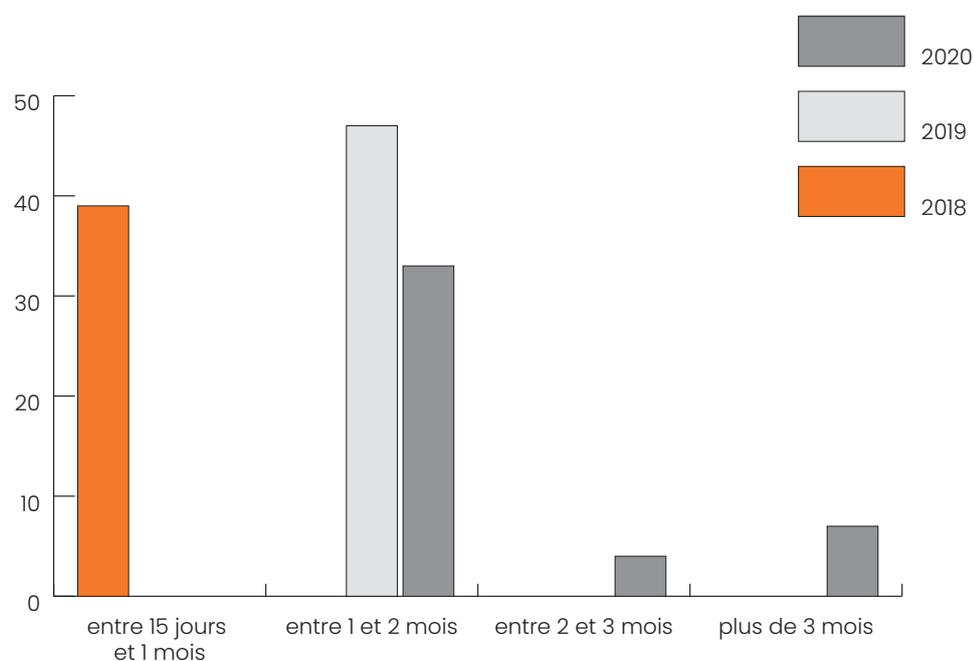
Procédures, protocoles et dispositifs

- Admission et sortie

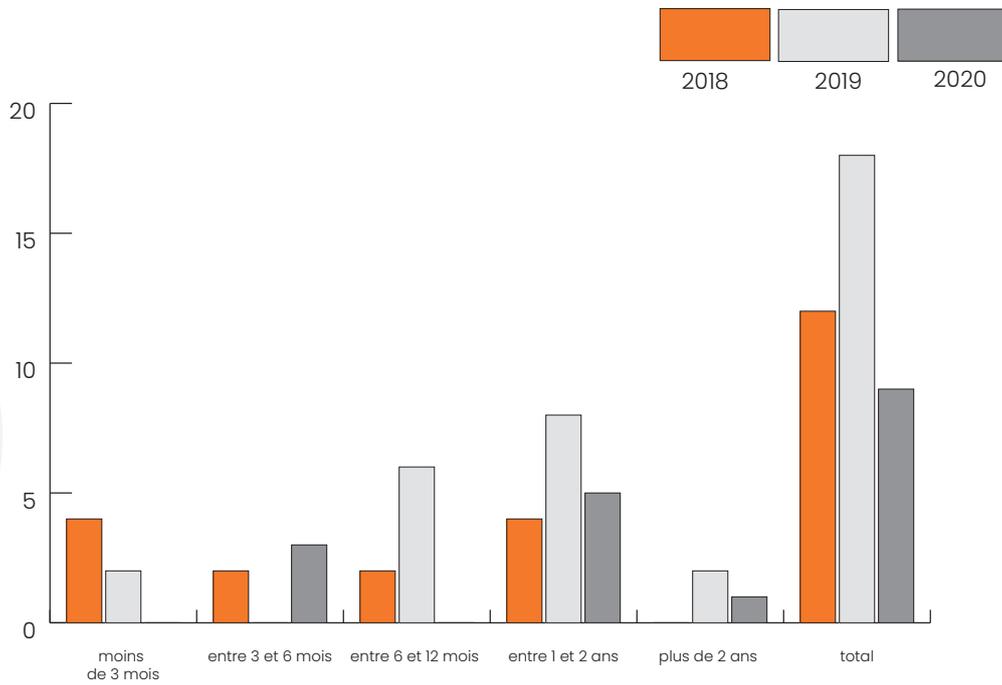
L'accès au PCPE se fait obligatoirement par le biais d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapés. Aucun accompagnement n'est proposé sans accord de la MDA.

Lors de la sortie du PCPE, un bilan d'accompagnement est transmis à la MDA soit pour une sortie définitive soit pour un renouvellement. Les solutions trouvées ou les objectifs à poursuivre sont mentionnés dans ce bilan. Il est également établi une fiche de sortie signée par toutes les parties et transmise à la MDA afin qu'elle soit actée définitivement. Le représentant légal de l'Usager valide la fin ou la poursuite de l'accompagnement par écrit.

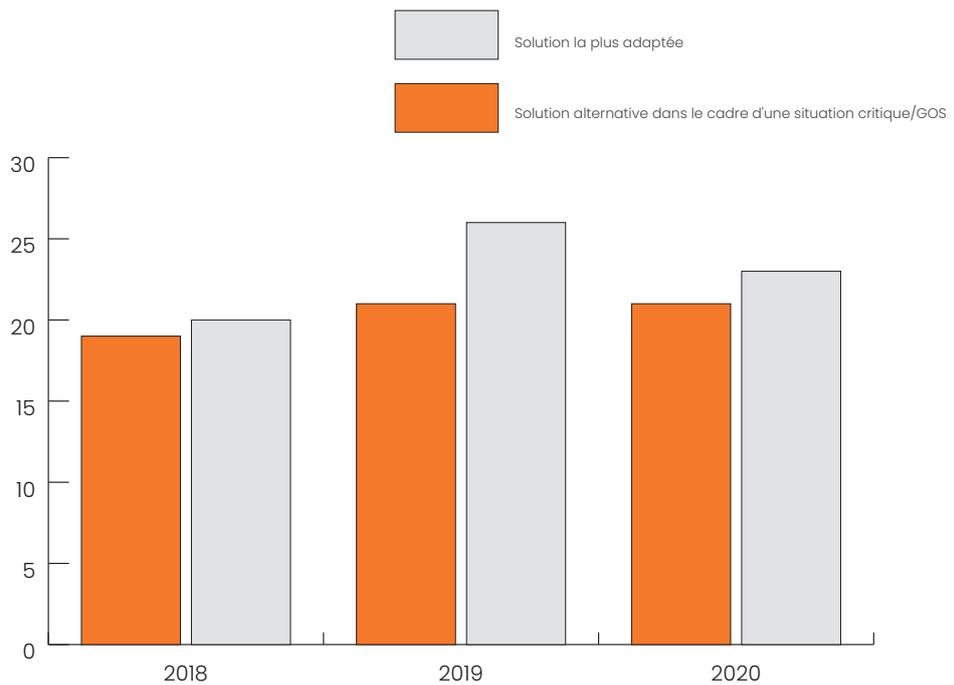
Délai entre la notification et l'accompagnement du PCPE :



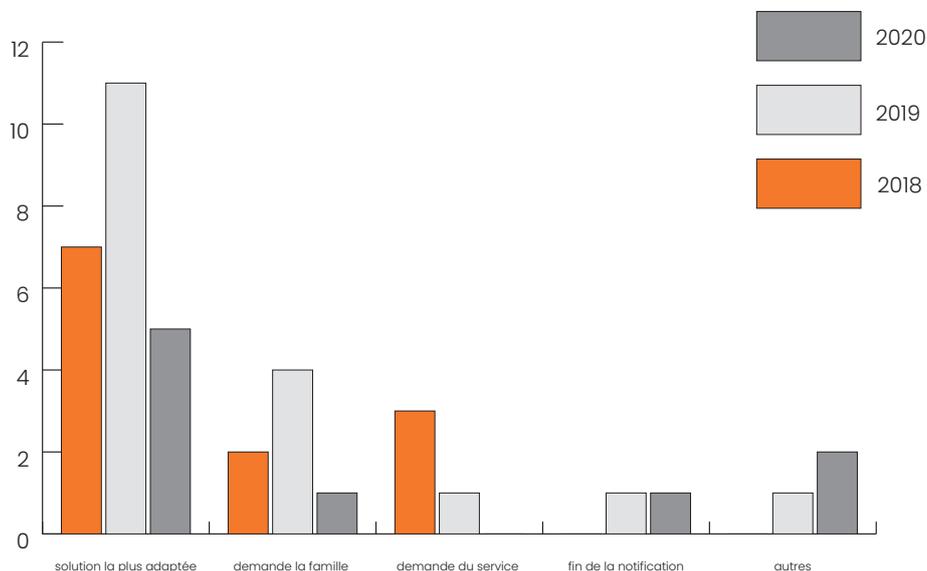
Durée de la prise en charge des personnes ayant quitté le dispositif :



Motif d'entrée dans le PCPE :



Motif de sortie :



- **Projet personnalisé**

Le pré projet ou pré accompagnement qui est établi lors de la première rencontre est évalué à la lecture des bilans réalisés.

Il est alors rédigé par les éducateurs (ME et ES) référents de l'utilisateur à la suite de la réunion de projet où l'élaboration des objectifs est définie en équipe pluridisciplinaire. S'en suit une rencontre avec l'utilisateur et son représentant légal pour la finalisation du projet et sa signature.

- **Expression et participation des usagers**

L'Expression et la participation de l'utilisateur est toujours priorisée et recherchée en fonction de ses capacités et possibilités afin de l'associer pleinement à l'établissement du projet d'accompagnement pour que ce dernier réponde au mieux à ses attentes et à ses besoins.

- **Réunions**

Des entretiens se déroulent à chaque étape de l'accompagnement (admission, projet d'accompagnement, renouvellement...). En cas de sollicitation de la famille des réunions sont organisées.

- **Procédure de gestion de “crise”et/ou des situations d’urgence (médiation)**

En cas de crise, situation d’urgence ou de mal-être, des professionnels du PCPE se rendent disponibles immédiatement pour intervenir afin d’apaiser la situation ou trouver une solution alternative.

- **Protection, autonomie et respect des libertés fondamentales**

Dans le cadre de l’accompagnement, le PCPE est dans un souci permanent du respect du droit et des libertés fondamentales de l’usager. Le PCPE s’assure également de la capacité juridique de la personne en fonction de la mesure de protection dont elle fait l’objet (tutelle, curatelle, etc...). Il vérifie également si ses droits sociaux sont ouverts et mobilisables (Prestations AAH,...).

- **Dispositifs de cohérence d’équipe dans une logique de parcours de la personne**

Temps institutionnels :

- Réunion de Direction à concurrence d’une fois tous les 15 jours. Cette réunion permet de travailler sur les perspectives et l’évolution du service. Faire un point sur les ressources humaines et aborder les situations complexes pour certains usagers.
- Réunion d’équipe hebdomadaire. Cette réunion permet d’informer les professionnels sur les modifications et les nouveautés pour le personnel, d’organiser la répartition des dossiers au sein de l’équipe et de faire un point pluridisciplinaire sur les situations en cours afin d’orienter les objectifs d’accompagnement.
- Réunion de projet d’Accompagnement pour chaque usager à raison d’une fois par an permet de déterminer les objectifs pour l’année à venir ou de réviser le projet par avenant.

- **Communication interne**

La communication se fait :

- Par la plateforme web (GU) pour le suivi du dossier de l’usager par des transmissions pour chaque intervention du professionnel.
- Par messagerie Outlook, chaque professionnel dispose d’une adresse mail disponible pour communiquer avec les autres membres du PCPE ou des partenaires extérieurs.
- Par les réunions susmentionnées
- Par la fluidité des échanges quotidiens en présentiel entre les membres de l’équipe du PCPE.

- **Liens interservices et co-construction**

Le PCPE étant rattaché à l’EEAP COSTE ROUSSE, des liens interservices existent notamment avec la Direction, l’Administratif, les services généraux et l’infirmerie tels que détaillés ci-avant.

Le PCPE bénéficie également des services du Groupement informatique (GCSMS-ISI) pour la maintenance des équipements informatiques et le service après-vente ainsi que de l’Educateur Technique de l’EEAP COSTE ROUSSE en charge de l’informatique.

Le Siège Social ADAGES supervise le fonctionnement tant en matière des ressources humaines, budgétaire et d’orientations stratégiques. Il apporte un appui au niveau de la qualité.

En matière de co-construction, le PCPE développe en permanence des partenariats divers (ESMS, Sanitaires, Sociaux, Insertion professionnelle, Education Nationale, ...). Un lien permanent et efficient avec la MDA est en place. Il permet de fluidifier les parcours et de soutenir les actions du PCPE.

- **Registre procédures**

A ce jour plusieurs procédures sont communes à l'EEAP COSTE ROUSSE et au PCPE (Procédures liées à la sécurité, à la crise sanitaire COVID-19, à la gestion du personnel, etc...). L'objectif est d'établir un registre de procédures propres au PCPE (Admission, sortie, Projet d'Accompagnement,). Cet objectif fait partie des perspectives de travail pour les 5 années à venir.

- **Instances représentatives**

L'EEAP COSTE ROUSSE, établissement porteur, est doté d'un Comité Social et Economique dont bénéficie également les salariés du PCPE.

Compte tenu de l'accompagnement d'usagers à domicile présentant des problématiques différentes et du caractère transitoire des missions du PCPE dans la mise en œuvre des accompagnements auprès des personnes orientées, il est complexe de créer un Conseil de la Vie Sociale même si cela reste une perspective à développer.

Le PCPE est désireux d'évaluer et de faire évoluer son offre de service, par conséquent, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement réalisées auprès des usagers et de leurs familles.

9. Les professionnels et les compétences mobilisées

La pluridisciplinarité de l'équipe permet de mobiliser leurs nombreuses compétences respectives. La fluidité des échanges est favorisée par la composition de l'équipe qui reste de taille humaine.

L'exposition des professionnels à des situations complexes (détresse des familles, violence des usagers, etc) développe la cohésion de l'équipe, crée un climat d'entraide, d'écoute mutuelle, d'engagement fort dans les prises en charge et contribue à un grand soutien et solidarité inter équipe.

On constate un professionnalisme et une persévérance importants au sein l'équipe du PCPE.

Composition de l'équipe du PCPE

Mme ARDEBILI
DIRECTRICE
1 ETP

File active PCPE au 31/12/2020
Nombre d'appels traités par la communauté 360 au 31/12/2020

Mme LE PERFF
DIRECTRICE ADJOINTE PCPE

PCPE		COMMUNAUTÉ 360	
Antenne Montpellier		1 Chef de service	0.30 ETP
1 TISF	1 ETP	1 Assistante sociale	1 ETP
1 IDE	0.05 ETP		
1 Psychologue	0.20 ETP	1 Conseiller parcours	0.20 ETP
1 Ergothérapeute	0.20 ETP	9 conseillers parcours 1.8 ETP	
1 Psychomotricien	0.20 ETP		
1 Éducateur Spécialisé	1 ETP		
1 Moniteur éducateur	1 ETP		
Antenne Béziers			
1 IDE	0.05 ETP		
1 Psychologue	0.10 ETP		
1 Éducateur Spécialisé	0.60 ETP		
1 Psychomotricien	0.20 ETP		
1 Ergothérapeute	0.20 ETP		
TOTAL ETP PCPE EST Hérault		5.8 ETP	
TOTAL ETP Communauté 360		1.5 ETP	

Directrice Adjointe

Qualification : CAFERUIS

Temps : 0,70 ETP

Missions : Sous le contrôle de la directrice de l'ESMS de rattachement, la directrice Adjointe en position hiérarchique, sera en charge de la gestion du pôle. Elle est garante de l'accompagnement offert aux personnes accueillies, elle intervient sur les trois domaines qui sont : la mise en œuvre du projet du PCPE (sa gestion, son organisation), l'animation des ressources humaines, le suivi de la qualité des prestations servies, l'animation, la supervision de l'équipe du PCPE et le développement des partenariats.

Technicienne Médico- sociale

Qualification : titulaire d'un BTS

Temps : 1 ETP

Missions :

- Accueillir (physique et téléphonique), écouter et informer
- Collecter les informations et les transmettre
- Prendre les rendez-vous entre l'utilisateur et les différents professionnels du PCPE
- Rédiger les courriers et les comptes rendus
- Créer des outils de travail (annuaire partenaires, fiches actions, etc...)
- Centraliser les écrits des professionnels du PCPE
- Effectuer le suivi du fonctionnement de l'annuaire des différents partenaires, du fichier centralisant tous les actes et du support qui permet de faire remonter les actes effectués par chaque professionnel, des dossiers et des supports partagés, des fiches d'émargement diverses, ...
- Suivre l'arborescence de la plateforme du PCPE
- Réaliser des entretiens avec la personne, l'entourage et les aidants pour l'accompagnement de la personne
- Réaliser des bilans sociaux
- Effectuer un accompagnement parental dans les différentes démarches administratives
- Conseiller et orienter le choix des personnes
- Accompagner en matière de ressources et d'autogestion, dans l'ouverture des droits et pour la gestion des ressources
- Informer, donner des conseils et mettre en œuvre les mesures de protection pour les adultes
- Intervenir ponctuellement dans les groupes de guidances parentales
- Participer aux réunions pluridisciplinaires de synthèses

Infirmier

Qualification : IDE

Temps : 0.035 ETP

Missions : étude des demandes, participation à l'animation des groupes mensuels de guidance parentale, référent des aspects cliniques à forte composante médicale, entretiens parentaux.

Psychologue

Qualification : CAFERUIS

Qualification : titulaire d'un master pro de psychologie du développement

Temps : 0.20 ETP

Missions :

- Travail clinique d'observations, rencontres, entretiens et bilans
- Evaluation du développement et des compétences
- Prises en soins individuelles et de groupes
- Suivie de l'évolution des personnes accompagnées
- Disponibilité pour recevoir les familles dans le but d'entendre leurs besoins et leurs difficultés
- Informer les familles du projet de soins, les y associer en prenant en compte leurs attentes, expliciter les choix et stratégies psycho-éducatifs mis en œuvre
- Aider les familles à comprendre les mécanismes cognitifs et comportementaux impliqués dans le fonctionnement de leur enfant.
- Animer des groupes de guidance parentale.
- Participer à l'élaboration et à la réalisation du projet de soins, ainsi qu'à son adaptation et à son évolution.
- Soutenir et guider les stratégies éducatives au regard des évaluations développementales et comportementales.
- Assurer un travail de liaison pour préserver la cohérence des différentes actions mises en œuvre au regard du projet de soins défini en équipe.
- Proposer un soutien et un étayage de l'action mise en place auprès des personnes accompagnées.
- Effectuer la supervision et/ou l'analyse des pratiques en fonctions des besoins
- Développer des partenariats favorisant les relais post-PCPE
- Est l'interlocuteur clinique des partenaires sanitaires œuvrant dans le champ de la psychiatrie.

Ergothérapeute

Qualification : titulaire du diplôme d'état d'ergothérapeute

Temps : 0.20 ETP

Missions :

- Evaluer la situation de handicap physique ou mental de la personne dans ses activités de vie quotidienne et de loisirs.
- Concevoir et mettre en place des activités de rééducation et de réadaptation fonctionnelles adaptées visant la compensation des situations de Handicap.
- Fabriquer des orthèses et adapter des prothèses en fonction du handicap.
- Accompagner la personne en situation de handicap et ou son entourage pour faciliter son autonomie et son intégration sociale.
- Participer à la réflexion et à l'élaboration des projets personnalisés avec l'équipe pluridisciplinaire des usagers qu'il accompagne.
- Participer aux réunions de service
- Assurer la traçabilité des évaluations et interventions.
- L'ergothérapeute interviendra dans les domaines de la communication, de l'informatique, de l'aménagement du domicile, de la préconisation, de la mise en place et l'apprentissage de l'utilisation d'aides techniques et dans l'autonomie de la personne dans son quotidien et au sein des activités professionnelles ou occupationnelles.

Psychomotricien

Qualification : titulaire du diplôme d'état de psychomotricien

Temps : 0.2 ETP

Missions :

- Participe à la réflexion d'équipe autour du projet personnalisé
- Inscrit son travail dans une logique de projet personnalisé et construit un projet d'accompagnement psychomoteur avec des objectifs précis.
- Réalise des évaluations, des accompagnements et des rééducations des troubles du développement psychomoteur et des désordres psychomoteurs, en individuel ou en groupe.
- Transmet des conseils ou des recommandations aux familles ou aux autres professionnels dans ses domaines d'interventions
- Développe des partenariats
- Participe aux interventions globales
- Peut participer aux groupes de guidances parentale ou à l'animation de groupe pour les usagers.
- Mène une veille constante sur l'évolution des pratiques.

Moniteur Educateur

Qualification : titulaire du diplôme de ME

Temps : 1 ETP

Missions :

- Participer aux réunions pluridisciplinaires de projet d'intervention, effectuer des évaluations, communiquer les bilans effectués et rédiger des projets d'accompagnements
- Mettre en œuvre le plan d'action et d'accompagnement au quotidien en veillant à mettre du lien et du sens.
- Mener des actions éducatives individuelles et en groupe ainsi qu'auprès de l'environnement de l'utilisateur.
- Intervenir ponctuellement dans les groupes mensuels de guidance parentale
- Animer des entretiens parentaux
- Effectuer des visites à domicile

Educateur Spécialisé

Qualification : titulaire du diplôme d'ES

Temps : 0,80 ETP

Missions :

- Evaluer la situation de l'utilisateur et de sa famille
- Participer aux réunions pluridisciplinaires de projet d'intervention, effectuer des évaluations et communiquer les bilans effectués.
- Elaborer un plan d'action individualisé
- Mettre en œuvre le plan d'accompagnement au quotidien en veillant à mettre du lien et du sens.
- Assurer des séances éducatives individuelles et en groupe ainsi que des interventions ponctuelles dans les groupes mensuels de guidance parentale.
- Animer des entretiens parentaux
- Effectuer des visites à domicile

10. Exercices des Droits et Libertés de la personne accompagnée

- **Prévention de la maltraitance et bientraitance**

Le personnel du PCPE s'appuie sur le Référentiel des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM pour exercer les missions du service. Il est également sensibilisé régulièrement par des formations professionnelles à la prévention de la maltraitance. Il a le souci permanent d'un accompagnement basé sur la bientraitance, il s'agit d'une valeur forte du PCPE par son adaptabilité aux situations et à sa capacité de respecter les individualités des personnes accompagnées.

5 Réunions de régulation avec une psychologue clinicienne extérieure au personnel de l'établissement sont organisées annuellement. Il s'agit d'un temps d'expression libre et d'analyse des situations pour les salariés qui échangent sur leur pratique. Les accompagnements réalisés par les professionnels du PCPE sont complexes, les réunions permettent aussi d'évacuer la tension qu'ils peuvent générer.

- **Droits des usagers**

Conformément au droit civil, le PCPE respecte la dignité de la personne, son intégrité, son intimité ainsi que la confidentialité des informations le concernant. Conformément à la loi 2002, les représentants légaux des usagers ont accès à tous les documents relatifs à l'accompagnement. A cet effet, il est constitué un dossier où est centralisée l'information nécessaire à son accompagnement. Par ailleurs, les informations concernant les usagers font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, au fichier libertés individuelles. L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel et des intervenants libéraux.

L'utilisateur ou son représentant légal peut faire appel gratuitement à un médiateur suivant la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Ce médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département. Sa mission est d'assister et d'orienter toute personne en cas de désaccord avec le service.

Chaque fois que c'est possible l'utilisateur est consulté et impliqué dans son projet d'accompagnement.

- **Relations avec les familles**

Le PCPE veille dès les premiers contacts à établir avec les familles une relation de confiance. Bien que les familles soient généralement épuisées et en détresse par la situation de l'utilisateur, le PCPE en fait un partenaire et un allié pour assurer un accompagnement de qualité sur la durée. Afin de créer cette relation de confiance, la communication entre le PCPE et la famille est un élément essentiel. Il est essentiel que la famille se sente impliquée dans le projet d'accompagnement et que ce dernier réponde parfaitement à leurs besoins et attentes. Si la famille n'est pas partie prenante, l'accompagnement de l'utilisateur par le PCPE est difficilement efficace voire pas possible. Le PCPE tentera toujours de rétablir une alliance avec la famille à travers des entretiens de mise au point. En cas d'échec, l'accompagnement du PCPE peut prendre fin.

13. **Évaluation et suivi** de mise en oeuvre

Les perspectives seront inscrites dans le plan d'amélioration de la qualité dans le cadre de sa mission. La référente qualité mettra en œuvre les actions. Le COPIL suivra l'évolution. Un récapitulatif sera fait annuellement.

Des réajustements des perspectives pourront si nécessaire avoir lieu notamment au niveau de la temporalité. Chaque année au mois de juin, un bilan est établi et est présenté à l'ensemble des salariés. Le projet d'établissement pourra faire l'objet de réactualisation notamment des annexes par la référente qualité.



ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT D'ANIMATION & GESTION D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

www.adages.net

SIEGE SOCIAL

1925, rue Saint Priest
34 090 Montpellier

Tel : 04 67 10 40 00